



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 19<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 décembre 2010, à 10 heures

*Président* : M. Rosenthal ..... (Guatemala)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies  
pour la stabilisation en Haïti

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011  
(*suite*)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées  
par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième  
et quinzième sessions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un  
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de  
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau  
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour  
chaque commission.

10-66436X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/65/535 et A/65/586)**

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/535), dit que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/278, a autorisé l'engagement de dépenses mises en recouvrement se montant à 380 millions de dollars (montant brut) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010. Le budget proposé se monte à 865 313 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 132 920 200 dollars par rapport aux ressources approuvées pour la période 2009/10.

2. Les variations des ressources nécessaires, qui sont expliquées dans le chapitre III du rapport, sont essentiellement imputables au surcroît de ressources nécessité par le déploiement de personnel militaire et de police supplémentaire en application des résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité.

3. L'effectif proposé pour 2010/11 représente une augmentation nette de deux postes nationaux, 46 postes de volontaire des Nations Unies et 339 postes temporaires, et une diminution nette de 1 poste international. Le surcroît de ressources nécessaires, d'un montant net de 26 905 400 dollars, au titre des 339 postes temporaires a été en partie compensé par une diminution de 17 568 000 dollars correspondant à l'exclusion des ressources afférentes aux mesures spéciales financées au cours de la période 2009/10 et à l'application d'un taux de vacance de 14 %, contre 9 % pour la période 2009/10.

4. Le surcroît de ressources nécessaires de 31 101 100 dollars au titre des installations et infrastructures correspond à des travaux de construction, des remboursements standard aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, des services de sécurité pour les habitations et bureaux supplémentaires dans la zone de la Mission et à des travaux de modification et de rénovation nécessités par la remise en état de tous les locaux de la MINUSTAH touchés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

5. Le montant supplémentaire de 11 145 200 dollars au titre des transports terrestres est essentiellement imputable à l'acquisition de 280 véhicules supplémentaires et au remplacement de 10 véhicules légers pour faire face à la forte augmentation des opérations à la suite du tremblement de terre.

6. Les mesures demandées à l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 289 du rapport.

7. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité (A/65/586), dit qu'au cours de l'examen du budget par le Comité, le Secrétaire général a présenté un budget révisé de 864 189 700 dollars pour 2010/11. Ce budget réduit reprend des projections plus faibles quant aux ressources nécessaires au titre de la location d'hélicoptères. Un récapitulatif de ces montants révisés figure dans l'annexe I du rapport du Comité.

8. Le Comité consultatif a également reçu un tableau révisé de déploiement de la Mission. Partant de ce tableau, le Comité a recommandé un relèvement des taux de vacance pour les unités de police constituées et pour le personnel national et international relevant de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions).

9. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 853 827 400 dollars pour le maintien de la Mission du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Il recommande aussi à l'Assemblée d'approuver la mise en recouvrement de 473 827 400 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, en sus du montant de 380 millions de dollars déjà mis en recouvrement en vertu de la résolution 64/278.

10. **M. Errázuriz** (Chili), parlant au nom du Groupe de Rio, réitère l'attachement du Groupe à la complète reconstruction d'Haïti après le séisme de janvier 2010. L'ouragan Tomas de novembre 2010 et l'épidémie de choléra ont encore compliqué la situation en Haïti. Ces événements imprévus ont obligé la Mission à renforcer ses effectifs et redoubler d'efforts pour soutenir le relèvement, la reconstruction et la stabilisation du pays. Le Groupe est préoccupé par le fait que certaines parties internationales n'ont pas fourni l'assistance financière promise aux autorités haïtiennes.

11. En dépit de la destruction complète de son siège par le séisme, la MINUSTAH a pu reprendre ses opérations dans maintes parties d'Haïti. Le Groupe félicite le personnel de la Mission de sa capacité à

travailler dans les circonstances les plus difficiles et l'exhorte à continuer de s'acquitter de son mandat.

12. Le Groupe attache une grande importance aux projets à impact rapide, grâce auxquels il est possible de pourvoir immédiatement aux besoins et d'accroître la confiance dans le mandat de la Mission et le processus de paix. L'exécution de ces projets doit être conforme aux priorités fixées par le Gouvernement haïtien. Le Groupe est venu à l'aide d'Haïti avant même que la MINUSTAH ne soit créée. Un important contingent médical composé de ressortissants de pratiquement tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes s'emploie actuellement à vaincre l'épidémie de choléra et à répondre aux autres besoins sanitaires de la population haïtienne.

13. Le Groupe insiste sur la nécessité pour la communauté internationale d'honorer ses engagements et à mobiliser les ressources financières nécessaires à la reconstruction d'Haïti. Pour avoir un effet durable, l'action des Nations Unies doit être axée non seulement sur l'instauration de la sécurité mais également sur la promotion du développement socioéconomique du pays et la réalisation d'une paix durable.

14. **M. Lafortune** (Canada), parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'en 2010, la MINUSTAH a dû opérer dans l'un des environnements les plus difficiles pour une mission des Nations Unies. Or, en dépit des difficultés, le travail de reconstruction d'Haïti doit se poursuivre. Les trois délégations se félicitent du soutien important accordé par la Mission pour la conduite des élections présidentielles et législatives de novembre 2010, et espèrent qu'elle continuera d'aider le peuple haïtien et le gouvernement nouvellement élu à édifier un pays sûr et stable.

15. Le développement démocratique et la consolidation de l'autorité de l'État constituent certes un élément essentiel du travail de la Mission mais la situation en Haïti ne saurait se stabiliser sans l'instauration de la sécurité, de l'ordre public et de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Une police et des systèmes judiciaire et correctionnel forts sont d'une importance capitale pour atteindre ces objectifs. Il est donc impératif de continuer de mettre en œuvre et d'actualiser le plan de réforme de la Police nationale. Les trois délégations se félicitent aussi des mesures proposées pour le Département haïtien de

l'administration pénitentiaire. Les services de formation et de mentorat fournis par la Mission aux autorités pénitentiaires apporteront une contribution cruciale au renforcement de l'état de droit et compléteront l'œuvre de réforme de la police.

16. Après le séisme, plusieurs camps ont été ouverts pour accueillir les personnes déplacées. Les trois délégations félicitent le Secrétaire général de sa proposition visant à aider la police haïtienne à protéger ces personnes déplacées, en ce qui concerne plus particulièrement les femmes et les enfants. Elles notent avec appréciation que le Secrétaire général compte assurer la réinstallation de plus de la moitié de ces personnes déplacées d'ici à décembre 2011.

17. Compte tenu du coup sévère que le séisme a porté aux institutions haïtiennes, le soutien logistique et technique au Gouvernement sera capital pour le succès de la Mission, pour autant qu'il soit fourni dans le cadre d'une définition rigoureuse des responsabilités de tous les partenaires chargés de sa mise en œuvre.

18. Les trois délégations notent que le caractère temporaire de l'élargissement du rôle de la Mission explique la demande de 62 fonctions temporaires formulée par le Secrétaire général. Lors des consultations officieuses, elles demanderont des éclaircissements sur les incidences de cet élargissement de l'effectif, des budgets et d'autres ressources.

19. **M<sup>me</sup> Sánchez Lorenzo** (Cuba) dit que la situation qui prévaut en Haïti est le résultat d'un ordre international injuste qui condamne des millions de personnes à vivre dans le sous-développement et laisse les pauvres se débattre dans les affres des catastrophes naturelles et des épidémies. Il y a donc lieu de regretter qu'une fraction seulement des fonds nécessaires pour reconstruire Haïti ait été reçue jusque-là et il ne semble pas que le reliquat soit bientôt disponible.

20. S'agissant de la lutte contre le choléra, le Gouvernement cubain dépêchera bientôt le Contingent international Henry Reeve de spécialistes médicaux des situations de catastrophe et d'épidémie grave. Regroupant près de 300 médecins, infirmiers et techniciens de la santé, le Contingent rejoindra les agents médicaux déjà déployés sur le terrain. Plus de 200 agents médicaux déployés en Haïti sont diplômés de l'École de médecine latino-américaine, qui accueille de nombreux étudiants de divers pays, dont la République démocratique arabe sahraouie.

21. Étant donné la situation actuelle en Haïti, la communauté internationale doit agir sans délai ni conditions. Les promesses doivent être tenues et les ressources doivent être fournies pour aider les plus démunis, en coopération avec le Gouvernement et le peuple haïtiens.

22. **M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) dit qu'en dépit d'immenses pertes humaines et matérielles, Haïti est en train de faire des progrès non négligeables en matière de relèvement et des processus politiques essentiels ont repris. Toutefois, l'effort de relèvement est loin d'être achevé et la reconstruction demeure un grand défi. Pour prolonger les progrès accomplis jusque-là, le Gouvernement devra faire preuve de leadership et la Mission devra fournir un appui durable dans les domaines prioritaires de la sécurité, du relèvement et de la reconstruction, ainsi que pour l'achèvement des processus électoraux.

23. La délégation brésilienne appuie globalement les propositions du Secrétaire général mais souligne que les problèmes auxquels Haïti doit faire face ne peuvent être surmontés que par un renforcement des capacités et des institutions nationales. Il est donc capital que la Mission fournisse un appui logistique et des compétences techniques au Gouvernement dès que possible, conformément aux résolutions 1927 (2010) et 1944 (2010) du Conseil de sécurité.

24. Le déploiement de nouvelles unités de police autorisé par le Conseil de sécurité permettra à la police des Nations Unies d'étendre le champ de ses activités. Elle doit donc disposer de ressources suffisantes qui lui permettent de rembourser sans retard les pays qui lui fournissent des contingents et des unités de police.

25. Tout doit être fait pour assurer la sécurité des Haïtiens qui vivent dans les camps pour personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants. La Mission devrait poursuivre son action à cet effet en accordant une attention particulière à la protection contre la violence sexuelle et sexiste. L'élargissement du programme de réduction de la violence communautaire et l'affectation de ressources supplémentaires aux projets à impact rapide contribueront pour beaucoup au succès de ces efforts.

26. Le Gouvernement brésilien suit de près l'évolution de la situation relative aux élections législatives et présidentielles récentes. La MINUSTAH devrait continuer de soutenir le processus électoral et d'aider à maintenir un climat de sécurité et de stabilité.

La délégation brésilienne exhorte les dirigeants politiques haïtiens à maintenir leur attachement au processus électoral, qui est essentiel pour parvenir à la stabilité et créer un environnement propice à la croissance économique et à l'investissement.

27. **M. Mérorès** (Haïti) dit qu'alors même qu'elle devait reconstruire ses propres installations après le séisme, la MINUSTAH a continué de s'acquitter de son mandat, qui a été rendu plus difficile par l'épidémie de choléra et la nécessité de soutenir les dernières élections. La délégation haïtienne remercie les Nations Unies et tous les États Membres pour le soutien qu'ils ont déjà fourni à Haïti et elle exhorte la communauté internationale à tenir les promesses qu'elle a faites au peuple et au Gouvernement haïtiens lors de la Conférence internationale de donateurs qui s'est tenue à New York le 31 mars 2010.

28. La délégation haïtienne se félicite de la proposition du Secrétaire général relative au financement de la Mission, s'agissant en particulier des ressources destinées aux projets à impact rapide. Ces projets devraient être exécutés le plus rapidement possible et en coopération avec le Gouvernement afin d'éviter les doublons d'efforts inutiles. La délégation haïtienne est préoccupée par le fort taux de vacance parmi le personnel national et demande au Secrétariat de tout faire pour remédier à cette situation.

29. **M. Benmoussa** (Maroc), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation est extrêmement surprise que la représentante de Cuba mentionne dans son intervention une entité qui n'est pas reconnue par l'Organisation des Nations Unies. La délégation marocaine conteste cette mention qui n'a pas lieu d'être dans le contexte de la Cinquième Commission.

30. **M<sup>me</sup> Sánchez Lorenzo** (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que son gouvernement continuera de travailler avec tous ceux qui souhaitent s'associer à Cuba pour mener à bien son programme de coopération y compris pour le déploiement de personnel médical en Haïti. Les rapports du Secrétaire général sur les offres d'études et de formation faites par des États Membres aux habitants de territoires non autonomes contiennent suffisamment d'informations sur les bourses accordées par Cuba à des étudiants de ces territoires, y compris la République démocratique arabe sahraouie.

**Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011** (*suite*)

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions** (A/65/333 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1)

31. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième et quatorzième sessions (A/65/333 et Corr.1), dit que des ressources estimées à 4 708 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 seraient nécessaires comme suite aux dites résolutions et décisions. Sur ce total, un montant de 1 284 400 dollars a trait à des activités de caractère pérenne pour lesquelles des crédits sont déjà prévus dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

32. En ce qui concerne le solde, soit 3 424 100 dollars, le Secrétaire général propose de couvrir un montant de 2 940 300 dollars par des crédits déjà ouverts pour 2010-2011, tandis que le reste, soit 483 800 dollars, serait financé par une autorisation d'engagement de dépenses au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (147 000 dollars) et du chapitre 23 (Droits de l'homme) (336 800 dollars) du budget programme de l'exercice biennal 2010-2011.

33. La tenue d'un atelier en 2012 nécessiterait 283 100 dollars et serait examinée dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

34. Les conclusions et les mesures qu'il est demandé à l'Assemblée générale de prendre sont indiquées dans le chapitre III du rapport.

35. Quant aux prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session (A/65/333/Add.1 et Corr.1), des ressources estimées à 7 911 400 dollars (montant net) pour l'exercice biennal 2010-2011 seraient nécessaires comme suite à l'adoption des dites résolutions et décisions. Sur ce total, un montant de 4 622 000 dollars a trait à des activités de caractère pérenne pour lesquelles des crédits ont déjà été ouverts dans le budget-programme

de l'exercice biennal 2010-2011. Il est proposé qu'un montant (net) supplémentaire de 967 500 dollars soit couvert par les crédits approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et que le solde des ressources nécessaires, soit 2 321 900 dollars (montant net), soit couvert par prélèvement sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2010-2011.

36. Les conclusions et les mesures qu'il est demandé à l'Assemblée générale de prendre sont indiquées dans le chapitre III du rapport.

37. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports correspondants du Comité (A/65/548 et Add.1), dit qu'en ce qui concerne les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses douzième, treizième et quatorzième sessions, le Comité recommande que des ressources supplémentaires se montent à 3 424 100 dollars pour l'exercice biennal en cours soient couvertes par les ressources prévues dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et qu'il en soit rendu compte dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget.

38. Pour ce qui est des prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa quinzième session, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général, à l'exception des ressources supplémentaires demandées à l'appui de la résolution 15/23 du Conseil relative à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En examinant les descriptions des postes P-4 et P-3 proposés, le Comité consultatif a constaté que certaines de leurs fonctions se chevauchent. Il recommande donc la création, au titre de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions), d'un poste P-4, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

39. Le Comité consultatif est conscient qu'il existe un décalage entre l'adoption des résolutions et décisions du Conseil et l'approbation a posteriori des ressources correspondantes par l'Assemblée générale. Il recommande donc au Secrétaire général d'étudier les possibilités de rationalisation et de synchronisation des demandes de ressources afférentes à ces résolutions et décisions avec les demandes de ressources que le Secrétariat présente tous les deux ans dans le cadre des projets de budget-programme.

*La séance est levée à 11 h 10.*